

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

Berne, le 11 octobre 1991

Note d'information

Visite du Premier Ministre de la République de Slovénie, M. Lojze Peterle, le 27 septembre 1991 - Entretiens successifs avec les Conseillers fédéraux René Felber et Jean-Pascal Delamuraz

Le Premier Ministre de la République de Slovénie, M. Lojze Peterle (P), qui séjourne en Suisse pour une série de conférences, a été reçu pour des entretiens de travail par le Conseiller fédéral René Felber, puis par le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz. (P) était accompagné de M. Zoran Thaler, Vice-Ministre des affaires étrangères, et de M. Tomaz Kunstelj, Conseiller du Premier Ministre. Les thèmes suivants ont été abordés : situation en Slovénie, reconnaissance de l'indépendance de la Slovénie et coopération économique entre la Suisse et la Slovénie.

1. Situation en Slovénie

Selon (P), la Slovénie vit actuellement sous le régime du moratoire d'une durée de 3 mois, arrangé par la Communauté européenne afin de permettre des négociations entre Ljubljana et Belgrade. Ce moratoire arrivera à terme le 7 octobre prochain mais des discussions n'ont pas eu lieu. Alors que la Slovénie se considèrera comme Etat indépendant dès cette date, elle est aujourd'hui encore formellement sous le contrôle du pouvoir central. Environ 80 % des troupes fédérales se sont retirées de la République mais l'espace aérien, fermé la plupart du temps, est encore contrôlé par Belgrade. Sur le plan économique, la politique monétaire expansionniste de Belgrade a entraîné un taux d'inflation mensuel dépassant 10 %. La création d'une monnaie slovène est envisagée pour la



période suivant le 7 octobre. Une loi sur la privatisation est en phase finale d'élaboration. Après deux guerres (Serbie contre Slovénie, puis Serbie contre Croatie), une vie commune entre la Slovénie et le "cadavre" de la Yougoslavie n'est plus possible.

2. Reconnaissance de l'indépendance de la Slovénie

(P) se dit déçu de la réaction des Etats européens qui ne sont pas prêts à reconnaître, à l'instar du cas des Etats baltes, l'indépendance de la Slovénie. Il voudrait que le dossier de la Slovénie soit traité séparément de celui, plus compliqué, de la Croatie. Son argument principal pour une reconnaissance immédiate est le fait que la Slovénie remplit tous les critères d'un Etat souverain en droit international, entre autres le contrôle de son territoire et de ses frontières. Aussi, la non-reconnaissance entraîne-t-elle une aggravation progressive de la situation économique.

BRF explique le point de vue de la Suisse. Une reconnaissance isolée par la Suisse n'atteindrait pas le but escompté. En plus, une reconnaissance de la Slovénie par le groupe d'Etats germanophones uniquement ne ferait que le jeu de la propagande serbe. La Suisse sera par contre prête dans des délais très rapides à s'associer à un groupe significatif d'Etats européens dans un geste commun de reconnaissance. Le problème de la Croatie empêche la Suisse d'envisager des solutions plus rapides pour la Slovénie uniquement.

3. Coopération économique

Les deux côtés ont manifesté leur intérêt d'initier des programmes de coopération économique le plus vite possible, avant même la reconnaissance formelle de l'indépendance. Au chapitre de la coopération économique à court terme le fonds de l'AELE en faveur de la Yougoslavie (de 100 Mio SFr.), bloqué pour l'instant, a été mentionné. Il s'agira là de réorienter entièrement ce programme d'assistance, en tenant compte du fait que la Yougoslavie n'existe de facto plus. A

moyen terme, la Slovénie pourra profiter, au même titre que les anciennes républiques de l'Union Soviétique, du deuxième crédit de la Suisse pour la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale (de 800 mio SFr.), celà vraisemblablement dès le printemps 1992, après le passage de ce crédit devant le Parlement.

4. Gespräch von Premierminister C. Peterle (P.) mit Bundesrat J.P. Delamuraz (CFD)

Auch im Gespräch mit CFD weist P. auf die grosse Bedeutung für Slowenien des Stichdatums vom 7.10. hin. Wir haben die gesamte slowenische Gesetzgebung, ganz besonders im wirtschaftlichen Gebiet, vorbereitet und werden sie nach diesem Datum in Kraft setzen. Es wird eine liberale Gesetzgebung sein mit allen bekannten Formen von Beteiligung westlichen Kapitals. Bereits als Teil Jugoslawiens hat Slowenien 60 % seiner Produktion (Metall- und Elektroindustrie) in den Westen exportiert. Wir sind schon heute konkurrenzfähig, auch im dritten Sektor, sobald einmal die Rahmenbedingungen stimmen. Diese werden wir festlegen und uns nicht mehr gegen unten (die südlicheren Gliedstaaten Jugoslawiens) orientieren.

Auf eine entsprechende Frage von CFD detailliert P. Sloweniens Wünsche an die Schweiz: Vertiefte Zusammenarbeit, im Sinne von know-how Transfer sehen wir in den Bereichen PME, Tourismus sowie Wissenschaft und Forschung. Kann die Schweiz, so P. weiter, ähnlich wie die BRD, Oesterreich und Italien, Slowenien Exportrisikogarantie (ERG) - Deckung gewähren? Auf diese spezifische Frage antwortet CFD mit Hinweis auf die spezielle Struktur der schweizerischen ERG im negativen Sinne. Es sind aber, so CFD, Ersatzlösungen denkbar (direkte Regierungsgarantien, wie sie im erwähnten 800-Millionen Rahmenkredit vorgesehen sind). Auch gegenüber CFD stellt P. die Frage nach der Verwendung spezifisch für Slowenien des ursprünglichen EFTA-Fonds für Jugoslawien. CFD stellt die Prüfung der Frage in Aussicht.

Anschliessend versichert CFD P. der vollen Unterstützung der Schweiz in der Vorphase zur vollen Unabhängigkeit und der Aufbauphase danach. CFD wird die schweizerische Privatindustrie auf Investitionsmöglichkeiten in Slowenien aufmerksam machen.